

RÈGLEMENT NUMÉRO 646-08

**POUR AMENDER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 641-08
(UTILISATION DES PARCS ET TERRAINS SOUS LA JURIDICTION
DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une session régulière de son Conseil municipal, tenue le 6 mai 2008, la résolution portant le numéro 08-05-177, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 641-08 pour réglementer l'utilisation des parcs et terrains sous la juridiction de la Municipalité;

ATTENDU QUE qu'il y a lieu d'amender ledit règlement afin de préciser que la Municipalité pourra permettre « sous autorisation du bureau de la Direction générale » l'utilisation temporaire d'un terrain sous sa juridiction à des fins autres si elle juge la demande d'intérêt public;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une session régulière de ce Conseil municipal soit le 5 août 2008, à l'effet que le présent règlement serait soumis pour approbation;

À CES CAUSES, il est ordonné et statué par le Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts et ledit Conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 – AUTORISATIONS

Nonobstant l'article 2 du règlement portant le numéro 641-08, les membres du conseil autorisent le bureau de la Directrice générale à permettre l'utilisation temporaire d'un terrain, sous la juridiction de la Municipalité de Val-des-Monts, à des fins autres si elle juge la demande d'intérêt public et ce, en émettant un avis écrit pour une période déterminée.

ARTICLE 3 – DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES

Le masculin est utilisé dans le présent règlement sans discrimination et inclut le féminin afin d'éviter un texte trop lourd.

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale

Marc Carrière
Maire

Adopté à une session régulière du Conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Monts du 2 septembre 2008 (rés. no 08-09-291).

AVIS DE PUBLICATION

Je, soussignée Patricia Fillet, résidente de Val-des-Monts (Québec), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le règlement portant le numéro 646-08 en l'affichant aux endroits désignés par le Conseil municipal entre 11 h 45 et 14 h, le 5 septembre 2008.

Patricia Fillet
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale